

**AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS
D'ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION
Session 2019**

En application des articles 3-2 à 3-4 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2019.

Ces recrutements sont organisés par branche d'activité professionnelle et par emploi type.

Au titre de l'Université de Bourgogne, le nombre total des postes à pourvoir est fixé à 2 :

- 1 BAP G, emploi type : opérateur logistique
- 1 BAP J, emploi type : adjoint-e en gestion administrative

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les recrutements sans concours sont ouverts à toutes les personnes remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique : posséder la nationalité française ou d'un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen ; jouir des droits civiques ; ne pas avoir de mention incompatible avec l'exercice des fonctions inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire ; se trouver en position régulière au regard du code du service national ; remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes du **29 mai 2019 au 7 juin 2019** (cachet de la poste faisant foi ; remise en main propre possible à l'adresse ci-dessous contre signature d'un accusé de réception).

Les dossiers sont à retirer sur place et à retourner à :

**Université de Bourgogne
Service de gestion des personnels et concours ITRF
Maison de l'Université – bureau 235 (de 9h à 12h et de 14h à 17h)
BP 27 877 – 21 078 Dijon cedex**

Le dossier de candidature est constitué :

- ✓ d'une lettre de candidature
- ✓ d'un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- ✓ d'une demande d'extrait B2 du casier judiciaire (fournie dans le dossier d'inscription).

MODALITES DE SELECTION :

Le Président de l'Université de Bourgogne arrête la création d'une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

DATE DES AUDITIONS : le 4 juillet 2019

DATE DE NOMINATION : le 1^{er} septembre 2019

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à :

**Université de Bourgogne
Service de gestion des personnels et concours ITRF
Tél : 03 80 39 50 25 ou 03 80 39 50 86 ou 03 80 39 90 96**

Fait à Dijon, le 14 mai 2019
Pour le Président de l'Université et par délégation
Le Directeur Général des Services

Alain HELLEU

IMPORTANT : la liste des candidats déclarés aptes peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat restant sur la liste. Si un ou plusieurs postes ne figurant pas initialement dans le nombre de postes ouverts au recrutement deviennent vacants, l'établissement peut également faire appel aux candidats figurant sur la liste dans l'ordre de celle-ci. La liste des candidats déclarés aptes demeure valable jusqu'à la date d'ouverture du recrutement suivant.